

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Convention avec l'AP-HM relative à la présence du docteur Maxime GARCIA dans les CeGIDD du Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) sont des structures au sein desquelles des équipes pluridisciplinaires (médecins, biologistes, infirmiers, assistantes sociales, psychologues, secrétaires médico-sociales), assurent accueil, formation, écoute, soutien et dépistage de l'infection virus de l'immunodéficience humaine, de l'hépatite B et C mais aussi dépistage et traitement des infections sexuellement transmissibles.

Le service de dermatologie du centre hospitalier universitaire de la Timone peut représenter un relais pour la prise en charge de certaines infections sexuellement transmissibles orientées par les CeGIDD. A cet effet, le docteur Maxime GARCIA, chef de clinique des universités - assistant des hôpitaux, se propose de consacrer une demi-journée par mois de son temps de travail hospitalier dans les CeGIDD du Département.

Une convention jointe en annexe au rapport doit être signée entre le Département et l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille pour encadrer ce temps de présence.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

